

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 9 FEVRIER 2009 A 20 h 30**

**Présents :** M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** P. ANGIBAUD, M. CHIFFOLEAU

**Secrétaire de séance :** B. RAUD

**Convocation :** 29 janvier 2009



### **CONTRATS DE TERRITOIRE 2009-2011**

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de dossiers à inscrire au titre du contrat de territoire 2009-2011 pour la commune.

Au titre de la politique du logement :

- Viabilisation de terrains - logements sociaux : 230 000 €
- Aménagement de logements sociaux, la Basse Noë : 100 000 €

Au titre de la protection de l'environnement :

- Extension réseaux eaux usées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches - La Touche Monnet : 112 800 €
- Réhabilitation des réseaux E.U. : 200 000 €

Au titre des services à la population :

- Réaménagement de la salle de sports ;

Ce dernier dossier n'est pas chiffré et se pose la question du montant à inscrire au titre du contrat de territoire. Des contacts vont être pris pour déterminer le montant à inscrire.

### **DOTATION GLOBALE EQUIPEMENT 2009**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention DGE 2009 pour la réalisation de l'extension du réseau assainissement eaux usées du village de La Touche Monnet. Le montant des travaux, honoraires compris s'élève à 112 810 € HT. Les crédits seront inscrits au BP 2009 du budget assainissement.

### **PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2009**

Sur proposition de Madame Gisèle Vaillant, Adjointe déléguée, le Conseil municipal fixe les participations scolaires 2009 de la façon suivante :

#### **Fournitures scolaires :**

Majoration de 1,9 % soit 32.08 € x 101,9 % = 32,69€ par élève scolarisé en 2009.

Un crédit sera ouvert pour un montant de :

- 5 786,13 € (32,69 x 177 élèves) Ecole Gaston Chaisac
- 4 641,98 € (32,69 x 142 élèves) Ecole Saint Joseph

.../...

### **Activités extra-scolaires :**

Cette subvention sert à financer les voyages et sorties scolaires.

Madame Vaillant explique que la commission a souhaité (à la demande des associations) que ce montant soit revu, les frais de transports et d'hébergements ayant augmenté de manière significative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 14.00 € par élève la subvention 2009 pour les activités extra-scolaires, en conséquence les subventions aux associations sont arrêtées à :

- APE Gaston Chaissac 14.00 € x 177 élèves : 2 478.00€
- APEL Saint Joseph 14.00 € x 142 élèves : 1 988.00 €

### **PARTICIPATION ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT**

Le contrat d'association prévoit que la commune finance les frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph à hauteur du coût d'un élève de l'enseignement public.

Pour l'année scolaire 2007/2008, le coût d'un élève scolarisé à l'école Gaston Chaissac était de 540,29 €.

Après délibération, le Conseil municipal fixe la participation à l'école privée Saint Joseph à 540,29 € par élève soit  $540,29 \text{ €} \times 142 = 76\,721,18 \text{ €}$ . Cette participation sera versée mensuellement à l'OGEC de La Limouzinière pour un montant de 6 393,43 €.

Les crédits seront inscrits au BP 2009.

### **PARTICIPATION VOIE ET RÉSEAUX JULES FERRY**

Par délibération en date du 7 juillet 2008, Madame le Maire était autorisée à signer une convention de PVR pour la desserte d'une parcelle située Rue Jules Ferry avec Monsieur Venant et Mademoiselle Mansuy. Cette propriété a été vendue avant que les travaux ne soient effectués, il convient de transférer ladite convention au nom de Mademoiselle Lolita Auray.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de transférer la convention précitée à Mademoiselle Lolita Auray et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires.

### **MOTION COLLEGE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur la situation du Collège Condorcet à Saint Philbert de Grand Lieu et notamment les problèmes de sureffectifs actuels et prévisibles pour les prochaines années scolaires :

- Demande au Conseil Général de Loire-Atlantique de mettre en œuvre rapidement les moyens nécessaires à l'accueil des élèves dans de bonnes conditions.

- Refuse toute modification de la carte scolaire pour les enfants de La Limouzinière notamment pour les raisons suivantes :

✓ La proximité de St Philbert de Grand Lieu permet d'avoir des circuits de transports scolaires courts offrant un confort aux élèves et permettant des économies de kilomètres.

✓ La Limouzinière a participé financièrement à la construction du Collège Condorcet.

.../...

- ✓ St Philbert de Grand Lieu est la zone d'attraction commerciale, professionnelle et de services pour une majorité des Limouzins.
- ✓ Les enfants participent à de nombreuses activités extra-scolaires à St Philbert de Grand Lieu (école cantonale de musique, activités sportives...).
- ✓ En terme d'intercommunalité, La Limouzinière fait partie de la Communauté de Communes de Grand Lieu et est rattachée au SCOT du vignoble.

## **MOTION FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE**

Depuis sa mise en service et surtout depuis la gratuité de son passage, le pont de Saint-Nazaire Saint-Brévin-les-pins a constitué un élément essentiel du développement économique et social du Pays de Retz et du Sud Loire. En facilitant les déplacements nord-sud au dessus de l'estuaire, il a provoqué un développement démographique important des communes riveraines et littorales, suscité l'implantation de nouvelles entreprises et augmenté de façon très significative l'attractivité touristique de la Côte de Jade.

Trente ans après sa construction, son succès est indéniable et reconnu. Mais sa conception même ne lui permet plus aujourd'hui de répondre pleinement aux attentes des usagers, notamment pour leurs déplacements domicile-travail, de loisir et touristiques aux heures de forte affluence où il est totalement saturé.

Dans ces dernières années, le Conseil général de Loire-Atlantique a mené plusieurs études de faisabilité d'un nouvel ouvrage de franchissement. Malheureusement leurs conclusions n'ont pas été prises en considération par l'Etat, ce qui ne permet pas d'avoir l'espoir réel d'une prochaine réalisation. D'ailleurs, il y a quelques mois, le Département annonçait que le projet n'était plus pour lui d'actualité et tout récemment il confirmait, au titre de son budget 2009, la mise en place de solutions alternatives pour une meilleure utilisation de l'existant : utilisation à la carte de la voie centrale, remise en service d'une navette fluviale.

Constatant avec regret l'abandon du projet de nouveau franchissement par le Conseil Général de Loire-Atlantique.

Regrettant vivement le manque de considération montré à ce projet par l'Etat mais aussi par différents acteurs locaux importants et notamment Nantes-métropole.

Prenant acte des récentes décisions alternatives du Conseil Général de Loire-Atlantique tout en faisant observer d'une part que l'utilisation « à la carte » de la voie centrale sera fortement handicapée par les travaux de maintenance incessants nécessités par l'état actuel de l'ouvrage et d'autre part que la navette fluviale ne pourra satisfaire que des usages mineurs, piétons ou cyclistes.

Attirant l'attention sur le fait que l'ensemble de ces décisions provoquent la mise à l'écart des communes du Pays de Retz dans l'aménagement du territoire national au regard des projets structurants du nouvel aéroport de Notre-Dame des Landes et de la route des estuaires.

Le Conseil municipal de La Limouzinière, réaffirme avec force l'absolue nécessité de réaliser au plus vite un nouvel ouvrage de franchissement routier de l'estuaire de la Loire dans un projet réunissant l'Etat et les différentes collectivités territoriales et locales intéressées, notamment le Conseil Général de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire et demande instamment à tous les élus nationaux concernés de se faire porteurs devant l'Etat de leur volonté de développer leur territoire, en particulier par la réalisation de projets structurants majeurs tels ce nouveau franchissement de l'estuaire de la Loire.

.../...

## **OPAH 2008-2011**

Vu la délibération du 13 décembre 2007 du Syndicat de Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne demandant aux communes de délibérer sur leur participation et le seuil annuel maximum de logements dotés de subventions communales ;

Considérant que les subventions communales ne pourront pas dépasser :

- 1500 €/logement conventionné,
- 2000 €/logement conventionné très social,
- 3000 €/logement pour les propriétaires occupants qui réalisent des travaux de sortie d'insalubrité.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, Décide de fixer la participation communale annuelle à 6000 € pour 2009.

Décide de ne pas fixer le seuil de logements par catégorie, afin de mieux s'adapter aux demandes.

## **ZONES ARTISANALES**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la réunion avec les représentants de la Communauté de Communes de Grand Lieu au sujet des zones artisanales de la Boisselée et du Lavou.

La Communauté de Communes a confirmé son intérêt pour l'extension de la Boisselée et la création d'une future zone au Lavou, la commune est chargée de contacter les propriétaires concernés et de négocier l'acquisition du foncier.

Un projet d'aménagement sera établi par la Communauté de Communes en ce qui concerne la Z.A. du Lavou.

## **SERVITUDE DE TRÉFONDS**

Madame le Maire indique que la commune est bénéficiaire d'une servitude de tréfonds sur la propriété de Monsieur et Madame Fabien Clavier. Les intéressés ont vendu une partie de leur propriété et demandent le déclassement de cette servitude sur une longueur d'environ 5 mètres.

Techniquement, l'abandon de cette servitude ne porte pas préjudice à la commune, aussi le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande présentée et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires en l'étude de Maître Chauveau de Vallat, Notaire à Saint Philbert de Grand Lieu.

## **SOLIDARITÉ AVEC COMMUNES DES LANDES**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une aide financière à l'association des Maires des Landes en solidarité avec les communes touchées par la tempête du 24 janvier dernier.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de verser une aide exceptionnelle de 500.00 € à l'association des Maires des communes des Landes.

.../...

## **P.L.U. SAINT COLOMBAN**

Monsieur Frédéric Launay indique que la commune de Saint Colomban a décidé de reprendre sa révision du PLU suite aux observations émises par les services de l'Etat et le SCOT. Le Conseil municipal demande à être associé à cette procédure et désigne Monsieur Frédéric Launay pour le représenter.

## **MOTION PAIX EN PALESTINE**

Après avoir pris connaissance d'une motion pour la paix en Palestine, le Conseil municipal ne souhaite pas voter le texte présenté.

L'assemblée souligne son attachement à la paix dans le monde et en particulier au moyen orient.

## **MÂTS ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE FÉLIX DAVY DESNAUROS**

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville informe le Conseil municipal qu'un défaut de construction des mâts d'éclairage public posés Rue Félix Davy Desnaurois va entraîner la dépose et le remplacement de tous les mâts. Les trappes de visite ne sont pas étanches et les retouches effectuées ne donnent pas satisfaction. Il sera posé un carré de pavés au pied de chaque mât. L'usine prend à sa charge l'intégralité de l'opération qui doit se dérouler en mars-avril.

## **PASS FONCIER**

Réunion d'information sur le dispositif Pass Foncier jeudi 5 mars 2009 à 20 h 30 en Mairie avec tous les élus.

## **CONVENTION OCCUPATION PRESBYTÈRE**

Les travaux de remise en état du local 14, Rue du Commerce sont terminés et Madame le Maire propose de remettre les clés à la Paroisse et à l'ADMR et présente la convention d'occupation à passer avec ces deux partenaires.

Le Conseil municipal approuve le document présenté et charge le Maire ou un Adjoint de la signer.

## **CET DES SIX PIÈCES**

Messieurs Garbowski et Naud font un compte rendu des diverses réunions sur le dossier de traitement des ordures ménagères. Le CET des Six pièces sera fermé à compter du 30 juin prochain et la Communauté de Communes de Grand Lieu recherche un site susceptible de recevoir les ordures ménagères.

Compte tenu du transport à envisager la facture des usagers va augmenter de manière significative.

.../...

## **SPANC**

Monsieur Olivier Naud sera le correspondant local en cas de dossier demandant une étude particulière.

## **4 L TROPHY**

Monsieur Samuel Delaunay indique que la 4 L est prête pour son périple au Maroc. Dans le cadre du soutien apporté par la commune, il a demandé aux organisateurs de faire une soirée compte rendu de leur voyage le 4 avril prochain à la Salle Henri IV.

**PROCHAINE RÉUNION  
LE LUNDI 9 MARS 2009 à 20 H 30**